

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de livraison (châssis) +)	BONETTI	F 80 4 x 4	CH 3132 01

Constructeur	F.lli BONETTI, Officina Meccanica, Via Antonio Meucci 35, I-20128 Milano / (I)
Identification	"F 80 4x4" sur la plaquette du constructeur "F 80" devant le No du châssis
Plaquette constructeur	à gauche, à l'avant, dans cabine
N° du châssis	à droite, latéralement au-dessus du support AV du ressort de l'essieu avant
Identification du moteur	"XDP 490" plaquette, à gauche, en bas sur le bloc (visible depuis dessous)
Importateur principal	DUCREY AG, Maschinen und Fahrzeuge, Siegwartstrasse 6, 6403 Küssnacht a.R.
Véhicule homologué	F 80 - 0028

Châssis		Moteur	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4	Marque	PEUGEOT Type XDP 490
Direction	mécanique, avec assistance hydraulique	Construction	en ligne Temps 4
Transmission	mécanique synchronisée + boîte complémentaire route/terrain	Carburant	D Position avant
Nombre de vitesses	2 x 4 Entraînement toutes roues	Refrigidissement	eau Nombre cylindres 4
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV=disques/AR=exp.interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues	Alésage	90 Course 83
Frein auxiliaire	2 régulateurs comb. selon charge sur les roues AR	Cylindrée	2112 CV-impôt 10,76
Frein d'arrêt	circuits 1 + 2	Puissance en kW	43 à t/min 3900
Ralentisseur	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR	DIN CV	59
Contrôle 2 circuits	par contrôle du niveau avec lampe-témoin séparée	Bruit à proximité	96 dB/A à t/min 4200 *
		Silencieux	1= 490 x p 150 **)
		Mesure des gaz	Bacharach 3,0 ROSCHE noircissement 4,1 (45%)

Carrosserie		Poids	
Nombre de portes	2 cabine avancée (pont) +)	avant	1120
Ceintures sécurité ++)	Ar4 (E) + A (E) Indic. vitesse km/h	arrière	430
Cale	- Rétroviseurs xxxxx /gauche/droite	total	1550 \$)
Antivol	- Attelage sur demande	Charge utile	(poids à vide châssis/cabine)
Nombre de places	t 2 av 2 centre ar	Poids total	1800
Dimensions §)	intérieur extérieur	Garantie fabr.	2250 3500
Longueur	3830 Empattements 2220 /	Dimens. pneus	6.50-16 C 6.50-16 C (Variantes x)
Largeur	1630 Essieu double av ar	Ply/bars	10 / 5,0 10 / 5,0
Hauteur	2020 Voie av 1340 ar 1345	Charge	2250 2250
Porte à faux	lat. av ar	pour V max	70 70
	Voies av ar	Jantes	5.50 F 16 acier
	1000	Garantie poids remorquable avec frein	3500
	610 Braquage g 12000 d 12800	Garantie poids remorquable sans frein	
Distance volant - vers l'avant du véhicule -		Garantie poids de l'ensemble	
		Poids remorquable testé	
		Vitesse maximale selon le constructeur	68 km/h
		Vitesse maximale testée	km/h

§) Equipement	
Feux de route	HCR (E)
Feux de croisement	HCR (E)
Feux de position	A (E) dans HCR
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av - ar 1 (E)
Feux de gabarit	av - ar -
Feux complémentaires	-
Eclairage plaque	2/ séparé au centre
Essuie-glace	2 ou 3 balais avec/ sans lave-glace
Avertisseurs	1/ Marelli T 12 EE / CH 5 1801 01 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de livraison	
Marque et type	BONETTI	F 80 4x4
Homologation	CH 3132 01	
N°		
Carrosserie		
Places	total 2	avant 2
Poids à vide sel. bulletin pesage +	Carburant	D
Charge utile sel. la carrosserie +	CV-impôt	10,76
Poids total	3500	Cylindrée 2112

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 34,6 km/h, M3, IA 7,50 = 80,5 dB/A.

***) Insonorisation : tôles d'absorption à gauche et à droite du moteur, sous le pont.

+) Carrosserie : livrable sur demande avec le pont d'origine (basculant sur 3 côtés)

dimensions	intérieur	extérieur	poids	AV	AR	total
longueur	2660	4220	à vide	1220	730	1950
largeur	1540	1630	charge utile	400	1150	1550
hauteur	350	2020	poids total	1620	1880	3500
porte à faux AR	930	1000	poids garanti			3500

des bavettes sont obligatoires

++) Ceinture de sécurité : Ar4 (E) (automatique) obligatoire pour le siège du conducteur.

x) Variante de pneu : 7.00 - 16 8 PR charge 2250 (4,0) V-max. 70 km/h voies inchangées.

§) Equipement : feu orange autorisé selon inscription dans le permis de circulation (service d'hiver etc.); l'avertisseur optique doit être branché sur les feux de route.

Les dimensions, les poids et l'équipement doivent être contrôlés à l'immatriculation.